

L'an deux mille-vingt-cinq, le mardi cinq mai à 19h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sur la convocation et sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

**Date de la convocation :** Vendredi 25 avril 2025.

**Membres en exercice présents :** François MOIROUD, Jean-Jacques MASSON, Jean-Marc ETAIX, Stéphanie CHALBOS, Patrick MILLION-BRODAZ, Claudine BOLLIET, Laurine BOLLON, Sébastien EJARQUE, Anaïs GIBELLO, Laure GUILBERT, Sandy LACROIX, Cédric MOLLARD, René PADERNOZ, Marine SONOT.

**Membres absents ayant donné procuration :**

Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE à Cédric MOLLARD.

Catherine SIMOND dit DURAND à François MOIROUD.

Florian DEREYMEZ à Sébastien EJARQUE.

Cédric VIGNE à Jean-Jacques MASSON.

Florian LAVAUD à Laurine BOLLON.

Nicolas GACHE à Anaïs GIBELLO.

Sandrine GANDY (en réunion de commission à la communauté de communes) à Laure GUILBERT.

Annabelle GARIN à Claudine BOLLIET.

**Membre(s) absent(s) :** Robert LEGRAND.

**Désignation du secrétaire de séance :** Patrick MILLION-BRODAZ.

**Membres en exercice :** 23

**Présents :** 14

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

## ORDRE DU JOUR

**Désignation du secrétaire de séance.**

**Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal du mardi 8 avril 2025.**

**Actualités liées à la collectivité ou à la commune depuis le dernier Conseil municipal du mardi 8 avril 2025.**

### I – DÉLIBÉRATIONS

1- Demande de subvention DETR – Cœur de territoire – Place des Vieux Moulins et Abords de l'Eglise.

2 - Autorisation de signer un contrat d'emprunt (suite à la délibération similaire du 8 avril 2025).

3 - Vote des subventions aux associations : ventilation générale annuelle.

4 - Convention avec la Communauté de Communes de Yenne pour le chantier jeunes 2025.

### II – Dossiers

↳ Chantier jeunes en partenariat avec la communauté de communes de Yenne.

↳ Cœur de territoire : début des travaux par la rue des prêtres.

↳ Stade municipale : travail en cours sur l'éclairage du stade de football.

↳ Buste de Charles Dullin : don de la famille Sonot (enfants d'Henri Sonot) à la collectivité.

### III – Décision(s)

### IV – Questions diverses

---

**Désignation du secrétaire de séance :** Patrick MILLION-BRODAZ.

## Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal du mardi 8 avril 2025.

VOTE : 22

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Abstention : René PADERNOZ.

### Actualités liées à la collectivité depuis le dernier Conseil municipal du 17 février 2025 :

- Vendredi 11 avril : conseil d'administration de l'EHPAD (maison de retraite) Albert Carron.
- Jeudi 17 avril : instance d'échange avec les représentants élus des parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire.
- Samedi 26 avril : célébration du mariage de Sylvie Steiner et Frédéric Garcia.
- Mardi 29 avril : commission associations-animation.
- Samedi 3 mai : célébration du mariage de Sarah Zorelle et Hugo Fabre.

### Par ailleurs, d'autres événements ont eu lieu sur ou en lien avec la commune :

- Jeudi 24 avril : réunion cantonale annuelle de répartition des crédits du fond départemental pour l'équipement des communes.

## **I – DÉLIBÉRATIONS**

### 1 - Demande de subvention DETR – Cœur de territoire – Place des Vieux Moulins et Abords de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contexte de création du projet Yenne – Cœur de territoire, politique publique centrale dans le développement de la commune.

La commune occupe un rôle central dans son territoire. Cela s'illustre par la place occupée au sein de la Communauté de communes de Yenne, de même que par le dimensionnement des services à l'échelle du bassin de vie. Le bourg-centre identifié dans le SCOT de l'Avant-Pays savoyard regroupe une multitude d'établissements et services à vocation communale et intercommunale : collège, EHPAD, maison médicale, écoles maternelles et élémentaires, bibliothèque, espace petite enfance intercommunal, Maison France Services, Maison technique du Département, Centre d'intervention et de secours du SDIS, gendarmerie, stade et gymnases, Maison de pays, camping intercommunal, centre de séjours et de séminaires « Clos des capucins »,...

Aujourd'hui, constat est fait de retard voire de carence sur des volets d'aménagements urbains (entrées de villes), constituant dès lors un axe stratégique. Pour répondre aux enjeux actuels mais également à ceux de demain, il est impératif de repenser l'accessibilité des commerces et services. Le projet visera donc le développement des mobilités douces, en favorisant l'usage des mobilités décarbonées. Dans le même souci d'éco-comptabilité des projets d'aménagement, les opérations de réfection permettront une désimperméabilisations des sols et un renforcement de la végétalisation de l'espace public. Enfin, en conformant le domaine public aux différents usages, l'accessibilité PMR du centre-ville s'en trouvera renforcée.

A présent que les travaux se déroulent sur la rue Antoine Laurent, la rue des Prêtres et le carrefour entre les deux rues, il convient de prévoir les travaux de la place des Vieux Moulins et des abords de l'Eglise.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES en €HT		RECETTES	
Travaux préparatoires – terrass.	74 850.00	Europe – FEDER	360 796.00
Aménagements de surface	701 350.00	Etat - DETR	143 073.12
Espaces verts et mobilier	69 460.00	Région AURA	70 000.00
Réseaux eaux pluviales	10 790.00	Département de la Savoie	147 722.88
Eclairage	45 540.00	Autofinancement (20%)	180 398.00
<b>TOTAL</b>	<b>901 990.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>901 990.00</b>

Le conseil municipal,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFIRME** approuver le projet Cœur de territoire tel que présenté, et particulièrement la tranche de travaux relatives à la place des Vieux Moulins et les abords de l'Eglise

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tenant compte de l'origine et du montant des moyens financiers,

**AUTORISE** le Maire, ou à défaut Madame la Première Adjointe Laurianne Couturier, à solliciter la subvention, à signer tout document et à réaliser toute démarche afférente à la présence délibération.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**2 - Autorisation de signer un contrat d'emprunt (suite à la délibération similaire du 8 avril 2025).**  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2337-3 ;

Considérant la nécessité de contracter un prêt d'un montant de 700 000€ euros pour le financement des travaux de Cœur de territoire en complément du versement des subventions et du Fonds de Compensation de la T.V.A (FCTVA)

Considérant que par délibération du 8 avril 2025, le conseil municipal a approuvé la signature d'un contrat d'emprunt avec le Crédit Agricole des Savoie au taux de 3.81% sur 20 ans.

Considérant que depuis cette délibération, il a été observé une baisse des taux sur les marchés financiers, pouvant générer une moins-value dans le coût du crédit.

Considérant qu'une nouvelle consultation a été lancée auprès des organismes prêteurs suivants :

- Caisse d'Epargne Rhône-Alpes
- Crédit Agricole des Savoie
- La Banque Postale

Considérant qu'après examen des propositions de ces organismes, Monsieur le Maire propose la réalisation de cet emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 700 000€ euros et d'une durée totale de 20 ans et en donne les conditions.

Montant emprunté : 700 000€

Score Gissler : 1A

Taux fixe : 3.63%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Durée du prêt : 20 ans

Amortissement : constant

Echéances : trimestrielles

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partir du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0.10% du montant du contrat de prêt

Modalité de déblocage des fonds : à la demande de la commune jusqu'au 04/07/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Date de validité de l'offre : 12 mai 2025

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RETIRE** la délibération n°DEL7\_08\_04\_25 du 8 avril 2025 portant autorisation de signer un contrat d'emprunt

**APPROUVE** de contracter un emprunt de 700 000 euros auprès de la Banque Postale sur une durée de 20 ans au taux fixe de 3.63 %

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en son absence Madame la première adjointe de signer le contrat de prêt avec la Banque Postale, ainsi que l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir auprès de la Banque Postale et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

**AUTORISE** le Maire, ou en son absence la Première adjointe, à signer tout document ou à diligenter toute action relative à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**3 - Vote des subventions aux associations : ventilation générale annuelle.**

Considérant que certains élus sont membres d'associations bénéficiaires de subventions et afin de respecter les règles relatives aux conflits d'intérêts, il est proposé de voter séparément les subventions aux associations dans lesquelles un ou plusieurs conseillers municipaux ont un intérêt, puis de procéder à un vote global pour les autres.

## 1 - Vote différencié des subventions

Les adhérents d'associations dont il est proposé subvention sont invités à sortir à tour de rôle et de ne pas prendre part au vote pour celles-ci. Cinq d'entre eux sont concernés : Sandy LACROIX pour « Club Yenne Badminton » Florian DEREYMEZ et Cédric VIGNE pour « C.A.Yenne Football », Marine SONOT pour « Esprit Fitness » et Claudine Bolliet pour « Les chats libres de Yenne ».

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer quant aux subventions aux associations, consignées sur le tableau ci-dessous :

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré séparément, à l'unanimité,

**VOTE** des subventions 2025 selon l'état exhaustif ci-dessous.

Association	2025
Club Yenne Badminton	1 500
Football - CAY	3 800
Esprit Fitness	400
Chats libres de Yenne	2 500

## 2 - Vote global sur les autres subventions :

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer quant aux subventions aux associations, consignées sur le tableau ci-dessous :

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** les subventions 2025 selon l'état exhaustif ci-dessous.

Association	2025	Association <i>suite</i>	2025
Hand Ball - CHEYENNE	4 500	La boîte à jeux	500
Foyer rural	2 000	Les Amis de la Dent du Chat	1 300
Foyer rural – Promenade Photographique	1 000	Confitures des mamies	300
Ski Club	1 500	FNATH	1 500
Cyclos Yennois	1 000	Souvenir français	300
Judo-club Yennois	2 500	Club Aînés ruraux « Y a de la joie »	500
Tennis club Yennois	2 500	Ecolyennes	500
Boule yennaise	500	Fourmilienne	500
Club Tennis de Table Belley Yenne	500	Commerc'Yenne	500
JMA	300	Amicale des Donneurs de sang	200
CCGO	2 000	ADMR	3 100
Music'Yenne	1 300	MFR Coublevie	200
Le Rucher des Allobroges	550	MFR Saint André	100
Enlivrez-vous à Yenne	600	MFR Cormaranche	200
		Tetras Libre	100
<b>TOTAL GLOBAL</b>			<b>38 750</b>

**VOTE : 22**

**POUR : 22**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **4 - Convention avec la Communauté de Communes de Yenne pour le chantier jeunes 2025.**

Monsieur le Maire rappelle le programme « chantiers jeunes » organisé par la Communauté de Communes de Yenne et ayant pour vocation d'offrir à certains jeunes du territoire une première expérience professionnelle.

Il propose de réitérer l'expérience des deux années précédentes en acceptant d'accueillir, sur la commune de Yenne, un chantier du 21 au 25 avril 2025.

Ce chantier a une visée pédagogique et est encadré par un agent de la CC Yenne.

Les travaux consisteront au désherbage et au paillage des massifs des espaces verts communaux, dans un esprit de limiter l'entretien ultérieur et notamment l'arrosage de ceux-ci.

Quatre jeunes participeront à ce chantier, durant 4 jours pour une durée hebdomadaire de 20 heures (horaires 8h30-12h30/13h30-17h30 le mardi puis 8h30-12h30 du mercredi au vendredi).

La Communauté de Communes de Yenne assurera le recrutement et les formalités administratives liées aux embauches ainsi que le versement des rémunérations. La Commune de Yenne versera une participation financière de 1648€ (80 heures X 20.60€) à la CC Yenne.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes de Yenne et ses éventuels avenants.

**Charge** le Maire de réaliser l'ensemble des formalités s'y afférent.

**VOTE : 22                                  POUR : 22                                  CONTRE : 0                                  ABSTENTION : 0**

## **II – Dossiers**

↳ Chantier jeunes en partenariat avec la communauté de communes de Yenne.

Les quatre jeunes qui ont participé à ce « chantier jeunes » ont assuré des missions de désherbage, de nettoyage en différents points de la commune mais également de rangement sur le site de la station d'épuration.

Ils étaient encadrés par un agent de l'intercommunalité ainsi que par le chef d'équipe des services techniques et les agents. Ces derniers ont fait part de leur satisfaction quant à ce renfort ponctuel. En participant à ce dispositif, la Mairie souhaite permettre à des jeunes de réaliser une première expérience tout en découvrant plusieurs facettes des métiers techniques d'une collectivité.

↳ Cœur de territoire : début des travaux par la rue des prêtres.

Le chantier de la rue des prêtres avance, notamment dans le cadre des travaux de réseaux. Sa longue préparation a permis aux acteurs d'être opérationnels sur cette première phase. L'entreprise Fontaine est arrivée à mi-chemin du linéaire de la rue. Comme prévu, la rue Antoine Laurent sera en chantier dès le début du mois de juin.

↳ Stade municipal : travail en cours sur l'éclairage du stade de football.

Une réflexion quant à l'éclairage du stade municipal (terrain de football) à déjà commencé depuis plusieurs mois, puisque celui-ci est de plus en plus défaillant. Avant de pouvoir traiter les projecteurs et leurs points lumineux, il convient de faire homologuer les mats, ce qui n'a jamais été réalisé.

Une société a été mandatée pour cela.

En attendant des travaux permettant un éclairage nocturne adéquat à l'activité football, des projecteurs temporaires seront installés à trois reprises en cette fin d'année sportive, pour répondre au besoin sportif du CAY football.

↳ Buste de Charles Dullin : don de la famille Sonot (enfants d'Henri Sonot) à la collectivité.

Un buste de Charles Dullin a été réalisé au siècle dernier par le sculpteur de renommée européenne André Tajana. Il excellait dans l'art du buste, réalisant des portraits familiaux ainsi que ceux de personnalités.

C'est Henri Sonot, entrepreneur bien connu dans la commune, qui l'acquiert et il fut d'ailleurs exposé lors de différentes manifestations (prix Charles Dullin, passage du Tour de France 1974). La famille Sonot était d'ailleurs proche de la famille Dullin.

Aussi, les enfants d'Henri Sonot ont décidé d'un commun accord d'en faire don à la commune de Yenne. Le Conseil municipal remercie donc la famille Sonot, et notamment par l'intermédiaire de la Conseillère municipale Marine Sonot, petite fille d'Henri Sonot, pour ce geste apprécié par tous. Chacun peut contempler l'œuvre en cette salle du Conseil municipal.

## **III – Décision du Maire**

↳ **Décision n°2025\_006 – Convention de mise à disposition des locaux à la SAS CYCLE & GLISSE COMPANYY 15/05-30/09/25**

#### IV – Questions diverses

- Communauté professionnelle territoriale de santé : suite à l'assemblée générale ayant eu lieu en mars, une nouvelle présidente a été élue (Madame Véronique Rigaud), (Docteur Eric GUILLAUME devient vice-président).
- Suite à l'aléa climatique de fin janvier et à la demande de classement en état de catastrophe naturelle, un arrêté favorable a été promulgué. Une information grand public aura lieu.
- Retrait du distributeur automatique de billets sur la place Charles Dullin : l'établissement bancaire exploitant l'agence et la machine a récemment annoncé la fermeture définitive du double service. Celle-ci à été rapidement actée de manière opérationnelle. Le Maire a intenté un recours et regrette farouchement la perte de ce service parapublic.

#### Prochaines dates :

- Jeudi 8 mai à 11h30 au monument aux Morts : cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945.
- Prochaine séance de conseil municipal : lundi 2 juin 2025 à 19h30.

Suivent les signatures au registre,  
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
**François MOIROUD.**

Le secrétaire de séance,  
**Patrick MILLION-BRODAZ.**

